

Décision n°2025-34-tarifs

Décision portant sur l'approbation des tarifs du colloque « ADIUT commission
FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE FCA 2025_IUT

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la décision favorable du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie en date du 25 novembre 2024,

Considérant que l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille (IUT) organise le colloque « ADIUT commission Formation continue et alternance FCA 2025 » du 4 au 6 juin 2025,

Considérant que cet événement annuel avec des directeurs et de responsables formation continue et alternance a pour objectif de favoriser les échanges avec les acteurs du monde économique, dédiés à la formation continue et à l'alternance,

Considérant l'intérêt que présente le colloque « ADIUT commission Formation continue et alternance FCA » pour l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre du colloque « Formation continue et alternance FCA 2025 » organisé du 4 au 6 juin 2025 par l'Institut Universitaire de Technologie sont approuvés les tarifs des frais d'inscription comme suit :

Tarif des frais d'inscription : 295 € (deux cent quatre-vingt-quinze euros) TTC (TVA de 20%).

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 26 mai 2025
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 10 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 10 JUIN 2025

